



Ville de

Sainte Marie-aux-Chênes

Département de la
Moselle

Arrondissement de
Metz

DÉCISION DU MAIRE

prise en vertu d'une délégation
donnée par le Conseil Municipal

(Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

OBJET : MARCHÉ 202201-01: MISE EN CONFORMITÉ DU FUNÉRIUM DE LA COMMUNE DE SAINTE MARIE-AUX-CHÊNES (57255), RUE BERTHELOT- AVENANTS

Le Maire de la commune de Sainte Marie-aux-Chênes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU la délibération en date du 13 octobre 2022 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé ;

CONSIDÉRANT l'attribution du marché 202201-01 par décision 2022-002 du 04 avril 2022;

CONSIDÉRANT les avenants précédents pour le lot 2 et le lot 9 ;

CONSIDÉRANT les avenants précédents pour les différents lots portant sur la modification de la durée d'exécution et des travaux supplémentaires pour le lot 7 et le lot 10;

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires et de prolonger la durée des travaux;

DÉCIDE

- ARTICLE 1^{er} :**
- D'approuver la prolongation de la durée d'exécution du marché jusqu'au 31 janvier 2023 pour les différents lots.
 - D'approuver pour le lot 6 (entreprise GODIN) les travaux supplémentaires suivants : Ensemble WC complet, robinet, grille et divers matériaux avec main d'œuvre. Montant de l'avenant : + 1 688,67€ HT. Nouveau montant du lot 6 : 9 216,67 € HT.
 - D'approuver pour le lot 3 (entreprise JOFFROY) la moins-value suivante: retrait des grilles: -255 € HT. Nouveau montant du lot 3 : 7 095,00 € HT.

ARTICLE 2 : De signer tous les actes afférents au marché concerné ;

ARTICLE 3 : De dire que la dépense sera imputée sur le budget de la ville, article 2313, opération 129 ;

ARTICLE 4 : La directrice des services de la commune est chargée de l'exécution de la présente décision ; Inscription sera faite au recueil des actes administratifs de la commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.
Ampliation à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Metz.

Fait à Sainte Marie-aux-Chênes, le 17 janvier 2023

Le Maire,
Sylvie LAMARQUE

